

**Objectif A1**

Communiquer sur l'engagement de la Commune dans le développement durable

*Indicateur - Budget consacré aux campagnes de communication sur le développement durable / budget communication total*



**Elaborer deux dépliants, à destination du grand public, sur l'Agenda 21 et le Bilan Carbone**

**Contexte**

Un des moyens d'affirmer l'engagement de la Commune dans le développement durable est de donner aux citoyens les résultats des deux études qu'elle a fait mener : l'Agenda 21 et le Bilan Carbone.

**Développement de l'action**

Pour chaque étude, un document synthétique, concret et compréhensible, sera réalisé :

- concret signifie que, hors un contexte général, ce sont principalement les actions qui seront mises en valeur ;
- concret signifie également de citer quelques grands chiffres du diagnostic Agenda 21 du Bilan Carbone ;
- un Comité de lecture sera mis en place avec quelques membres du Comité 21 pour juger de la pertinence et de la bonne compréhension des documents ;
- les documents seront distribués à grande échelle afin de toucher un maximum de personnes (insérés en encart dans le Wolvendael, disposés dans les lieux publics, envois d'exemplaires dans les entreprises, les commerces, les écoles...) Les documents seront également mis sur le site internet de la Commune.

**Enjeux en matière de développement durable**

Le principal rôle des dépliants est de faire connaître auprès des Ucclois les dynamiques qui se mettent en place dans leur commune. A ce titre, les dépliants s'évertuent à éveiller une conscience des enjeux du développement durable auprès des usagers de la commune.

**Indications de calendrier**

Action à initier durant le dernier trimestre 2009 pour une distribution avant l'été 2010.

**Acteur(s)**

Pilote(s)	Service Environnement
Service(s)	Ensemble des services communaux et para-communaux ayant un contact avec le public
Autre(s)	Membres du Comité 21

**Moyens financiers**

**Evaluation de l'action**

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

*Cote maximale = ★★★*

**Lien(s) vers action(s)**

Toutes

**Objectif A1**

Communiquer sur l'engagement de la Commune dans le développement durable

*Indicateur - Budget consacré aux campagnes de communication sur le développement durable / budget communication total*



**Accroître la lisibilité du journal communal**

**Contexte**

Le *Wolvendael*, journal publié par l'Association Culturelle et Artistique d'Uccle, est un mensuel d'information de la vie communale, culturelle et commerciale uccloise. Tiré à 56.000 exemplaires et distribué gratuitement, son financement est en partie pris en charge par la Commune.

**Développement de l'action**

Le *Wolvendael*, est un excellent moyen de communication. En matière de développement durable, il semble toutefois que la Commune pourrait négocier différents points avec l'Association Culturelle et Artistique d'Uccle qui le publie, notamment pour faire de ce média un des moyens de sensibilisation des citoyens au développement durable :

- informer les lecteurs des initiatives prises par ce journal dans le sens du développement durable, notamment signaler que celui-ci est imprimé sur papier recyclé ;
- permettre une identification claire de l'information par rapport aux publicités, de manière graphique par exemple ;
- attirer des annonceurs qui intègrent les principes du développement durable ;
- prévoir, par exemple, plusieurs fois par an un encart sous forme d'une page développement durable/Agenda 21 éditée par la Commune. Relayer dans cette page des informations sur les économies d'énergies, le commerce équitable, le recyclage... ainsi que sur les initiatives citoyennes. Cette page pourrait être coordonnée par le Service Environnement, les articles pouvant être rédigés par les différents services responsables d'actions durables (entre autres : actions 29, 31, 44, 82, 102).

**Enjeux en matière de développement durable**

Un média communal qui favorise la communication sur des actions durables a comme enjeux d'informer et sensibiliser les Ucclois sur l'ensemble des sujets liés au développement durable. L'important est d'assurer la cohérence de cette communication avec l'ensemble du média (support et contenu).

**Indications de calendrier**

Les négociations avec l'Association Culturelle et Artistique d'Uccle pourraient être entamées durant le dernier trimestre 2009 / premier trimestre 2010.

**Acteur(s)**

Pilote(s)	Culture (négociations avec ACAU)
Service(s)	Environnement (contenu des pages développement durable - voir liens)
Autre(s)	Association culturelle et artistique d'Uccle

**Moyens financiers**

**Evaluation de l'action**

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

*Cote maximale = ★★★*

**Lien(s) vers action(s)**

3, 29, 31, 44, 82, 102

**Objectif A1**

Communiquer sur l'engagement de la Commune dans le développement durable

*Indicateur - Budget consacré aux campagnes de communication sur le développement durable / budget communication total*



**Donner une place de choix aux pages « développement durable » sur le site internet de la Commune**

**Contexte**

A l'heure du multimédia, internet représente le premier lieu d'information pour la majorité des ménages. Disposer d'un site web pouvant à la fois répondre aux questions administratives tout en diffusant une information sur les activités durables menées par la Commune fait partie du rôle de communication/sensibilisation d'un pouvoir public.

**Développement de l'action**

Outre le journal communal (action 2), le site internet communal est un moyen excellent et permanent de communication et de sensibilisation :

- faciliter l'accès aux pages « développement durable » dans l'arbre du site internet ;
- mettre régulièrement à jour ces pages, relayer notamment l'avancement de la mise en œuvre de l'Agenda 21, ainsi que son évaluation (action 12) ;
- les articles de fond qui seront publiés en encart du Wolvendael (action 2) seront intégrés au site internet au fur et à mesure de leur publication.

**Enjeux en matière de développement durable**

Un média communal qui favorise la communication sur des actions durables a comme enjeu d'informer et sensibiliser les Ucclois sur l'ensemble des sujets liés au développement durable. L'important est d'assurer la cohérence de cette communication avec l'ensemble du contenu.

**Indications de calendrier**

Action permanente à poursuivre.

**Acteur(s)**

Pilote(s)	Service Environnement
Service(s)	Service informatique
Autre(s)	

**Moyens financiers**

**Evaluation de l'action**

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

**Lien(s) vers action(s)**

2

**Objectif A1**

Communiquer sur l'engagement de la Commune dans le développement durable

*Indicateur - Budget consacré aux campagnes de communication sur le développement durable / budget communication total*



**Faciliter l'identification des actions de l'Agenda 21 et inscrire l'ensemble des services communaux dans une dynamique liée au développement durable**

**Contexte**

Une identification claire des actions liées à l'Agenda 21 uclois doit apporter une cohésion d'ensemble à ce programme et ainsi fédérer tous les acteurs concernés derrière une dynamique commune.

**Développement de l'action**

Afin de mettre en avant la cohérence d'ensemble de l'Agenda 21, il est possible d'accoler le logo « Agenda Iris 21 » proposé par la Région lors de chaque évènement, action ou courrier lié à ce programme d'actions.

**Enjeux en matière de développement durable**

La visibilité du plan d'actions de l'Agenda 21 local uclois doit favoriser la visibilité et donc la compréhension des enjeux du développement durable.

**Indications de calendrier**

Action existante à étendre à l'ensemble des services.

**Acteur(s)**

Pilote(s)	Secrétariat communal
Service(s)	Tous
Autre(s)	

**Moyens financiers**

**Evaluation de l'action**

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

**Lien(s) vers action(s)**

Toutes

**Objectif A2**

Créer des outils de sensibilisation du citoyen dans ses démarches durables

Indicateur - Nombre de visites sur les pages « développement durable » du site internet communal



**Organiser un évènement phare récurrent  
 relatif au développement durable**

**Contexte**

Il s'agit de proposer un évènement qui permette de fédérer, rationaliser, différents projets existants en y intégrant des activités liées au développement durable. Cet évènement pourrait soit se rajouter à ceux déjà existants soit s'intégrer à l'un de ceux-ci (foire ou marché de Saint job...) pour en faire une vitrine des activités communales durables.

**Développement de l'action**

L'idée, à la base de cette action, est de créer un évènement majeur de sensibilisation des Ucclois. L'évènement sera récurrent (tous les deux ans minimum) et s'adressera à l'ensemble des citoyens ucclois. L'organisation sera coordonnée par le Service des Manifestations Publiques qui invitera différents services communaux et acteurs du territoire ucclois (CPAS, AISU, associations, comités d'habitants...) à présenter leur activité et le lien avec l'Agenda 21. L'évènement sera notamment l'occasion de :

- communiquer sur l'Agenda 21 local et le Bilan Carbone (action 1) ;
- permettre des gestes symboliques et officiels comme l'inauguration du jumelage avec une entité territoriale du sud (action 95), signer la « Déclaration des maires et élus locaux sur l'eau » (action 66)... ;
- présenter de nouvelles formes d'économie (action 54) et organiser une visite de «logements exemplaires» (action 28) ;
- faire connaître le guichet énergie (action 50), l'AISU, l'engagement citoyen (action 21)... ;
- etc...

**Enjeux en matière de développement durable**

L'évènement a pour enjeux l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des Ucclois dans ses démarches durables. Il recoupe donc les trois piliers du développement durable.

**Indications de calendrier**

A programmer en 2011.

**Acteur(s)**

Pilote(s)	Service des Manifestations Publiques
Service(s)	Tous ceux concernés par l'Agenda 21
Autre(s)	CPAS, Sociétés de logement social, asbl communales, citoyens...

**Moyens financiers**

**Evaluation de l'action**

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

**Lien(s) vers action(s)**

1, 7, 21, 50, 54

**Objectif A2**

Créer des outils de sensibilisation du citoyen dans ses démarches durables

Indicateur - Nombre de visites sur les pages « développement durable » du site internet communal



## Cartographier les ressources durables de la commune

### Contexte

La commune d'Uccle accueille, sur son territoire, une multitude d'initiatives publiques comme privées allant dans le sens d'un plus grand respect de l'environnement et de l'humain tout en développant l'économie locale. Des magasins écologiques aux produits équitables en passant par la récupération et le recyclage, il est intéressant de relever et faire connaître les lieux favorables à un mode de vie plus durable.

### Développement de l'action

- Elaborer, sur base de critères objectifs (à définir), une carte reprenant les lieux où la durabilité (environnementale, économique et sociale) est prise en compte (lieux de location, recyclage, réparation, produits équitables et/ou locaux, lieux d'information, sites labellisés, exemplaires...).
- Distribuer la carte lors de manifestations publiques (action 5), favoriser son accessibilité sur le site internet communal (action 3).

### Enjeux en matière de développement durable

La carte recense les lieux répondant à des critères de durabilité. Il s'agit de valoriser une économie durable où l'environnement et la responsabilité sociétale sont pris en compte dans le service proposé.

### Indications de calendrier

A initier courant 2010.

### Acteur(s)

Pilote(s)	Service Environnement
Service(s)	
Autre(s)	Associations de commerçants et artisans

### Moyens financiers

### Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

### Lien(s) vers action(s)



## Assurer le management durable du site communal « Danse / Beeckman »

### Contexte

Depuis 2001, le site communal « Danse / Beeckman » est impliqué dans une démarche de qualité environnementale, validée par l'obtention du label « Entreprise Eco-dynamique ». Ce label comprend 3 niveaux identifiés par un nombre d'étoiles croissant, la seconde étoile à été obtenue en 2004 et maintenue en 2007.

Les travaux de rénovation entrepris sur le site « Danse / Beeckman » en 2009 apportent un nouveau potentiel aux locaux. Une quatrième candidature visant l'obtention de la troisième étoile pourrait ainsi être introduite en 2010.

### Développement de l'action

La mise en place d'un management durable sur le site « Danse / Beeckman » pourrait être atteint sans avoir recourt à la labellisation. Celle-ci est intéressante dans la mesure où elle sert de guide à une politique volontariste d'amélioration des capacités du site. En outre, l'obtention d'un label sert l'exemplarité de l'administration (objectif recherché).

- Elaborer, en faisant appel à l'accompagnement offert par Bruxelles Environnement, un dossier de candidature recherchant l'obtention de la troisième étoile.
- Faire valider et signer ce dossier par le Collège des Bourgmestre et Echevins avant envoi à Bruxelles Environnement.

A terme proposer d'autres grands sites communaux à la labellisation. S'intéresser aux autres labels existants (ISO 14000, EMAS...) ou en cours d'élaboration (ISO 26000, « Eco-dynamique 2 »).

### Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : réduction de l'impact environnemental du site et de son fonctionnement.

Économiques : réduction des différentes factures : électricité, gaz, eau, consommation de matières premières, déchets...

Sociaux : responsabilisation des employés.

### Indications de calendrier

A initier début 2010.

### Acteur(s)

Pilote(s)	Service Environnement
Service(s)	Service occupant le site à labelliser
Autre(s)	Bruxelles Environnement

### Moyens financiers

### Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

### Lien(s) vers action(s)



## Etudier le concept de financement éthique et solidaire dans la gestion communale

### Contexte

La crise économique de ce début de siècle a mis en évidence les faiblesses du système bancaire mondial et les conséquences sociales de cette « tourmente » financière. La finance a ainsi un impact considérable sur l'économie réelle, impliquant et donc responsabilisant l'ensemble des gestionnaires financiers, dont les communes. Il est ainsi possible d'utiliser son argent pour faire pression sur les grands acteurs privés et les conduire à améliorer leurs pratiques en matière sociale et environnementale.

### Développement de l'action

Organiser une table de discussion autour du financement éthique et solidaire :

- convier à cette table, en plus de l'Echevin des Finances, les différents échevins, le directeur du CPAS et les directeurs techniques ;
- inviter des représentants du Réseau Financement Alternatif, capables d'exposer les raisons et les moyens d'intégrer un financement plus responsable. Préparer l'ordre du jour de cette table de discussion avec leur collaboration ;
- ressortir de cette discussion avec des propositions d'actions pilotes pouvant s'intégrer dans les finances communales.

Proposer un article sur le financement éthique et solidaire dans les médias communaux (actions 2 et 3).

### Enjeux en matière de développement durable

Économiques : utiliser de manière exemplaire les budgets alloués à la Commune.

Environnementaux et Sociaux : une économie durable a pour objectif le respect de normes sociales et environnementales.

### Indications de calendrier

A initier courant 2010.

### Acteur(s)

Pilote(s)	Service du Receveur
Service(s)	Echevins, directeur du CPAS, directeurs techniques
Autre(s)	Réseau Financement Alternatif

### Moyens financiers

### Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

### Lien(s) vers action(s)



## Accroître la recherche de subsides pour des projets communaux durables

### Contexte

La recherche de subsides extérieurs et la réalisation de dossiers de candidature constituent une tâche qui n'est généralement pas incluse dans le travail journalier des services. De nombreuses opportunités intéressantes sont ainsi perdues. Si le travail de candidature est de grande ampleur, il demande en outre une bonne connaissance des institutions extérieures (régionales, fédérales, européennes...) et du travail des services communaux, afin de pouvoir faire facilement le lien entre le travail mené, les compétences du service et les appels d'offre.

### Développement de l'action

Un accroissement de la recherche de subsides va de paire avec un accroissement du temps consacré à cette recherche :

- confirmer une personne, au sein de l'administration communale, en charge de s'informer sur les opportunités de co-financement régionales, fédérales ou européennes existantes ;
- permettre à cette personne d'établir un contact avec les différents services communaux afin de communiquer les opportunités identifiées et d'apporter une aide à la constitution des dossiers.

Il serait également intéressant de passer en revue les réseaux européens existants (Metrex, Eurocities...), afin de voir l'intérêt d'affilier la Commune d'Uccle à l'un ou l'autre. Ces affiliations permettent des échanges intéressants, la participation éventuelle de la Commune à des recherches...

Enfin, à côté de la recherche de subsides liés à la durabilité, la Commune veillera à ce que les critères du développement durable soit présents dans tous les subsides qu'elle suscite.

### Enjeux en matière de développement durable

Il existe des fonds liés aux trois piliers du développement durable.

### Indications de calendrier

Action existante à réorienter.

### Acteur(s)

Pilote(s)	(Personne actuellement en charge de la recherche de subsides ?)
Service(s)	Tous
Autre(s)	

### Moyens financiers

### Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre de ★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

### Lien(s) vers action(s)

**Objectif A4**

Augmenter la sensibilité du personnel communal au développement durable

Indicateur - Pourcentage d'agents sensibilisés à un mode de gestion durable



**Introduire le développement durable dans la formation continue du personnel**

**Contexte**

En proposant une thématique sur la bonne gouvernance dans son Agenda 21, la Commune d'Uccle s'affiche comme voulant agir de manière exemplaire sur l'ensemble de ses services et donc l'ensemble de son personnel. Celui-ci doit donc être tenu informé des actions qu'il engage et, plus largement, être sensibilisé aux enjeux du développement durable.

Actuellement, l'accès aux formations est géré par le Service du Personnel. Un autre service, le SIPP (Service Interne de Prévention et de Protection des travailleurs) propose également des formations qui pourraient intégrer les enjeux du développement durable.

**Développement de l'action**

Afin d'introduire le développement durable dans la formation continue du personnel, il sera possible :

- soit de systématiser, lors de chaque formation (éco-driving, sécurité/prévention, taille douce...), une introduction au développement durable et à l'Agenda 21 (l'introduction pouvant être préparée et présentée par le Service Environnement). Permettant ainsi de créer des liens entre le thème de la formation proposée et les enjeux du développement durable ;
- soit de proposer une formation spécifique sur le développement durable pouvant être proposée par un organisme indépendant.

Dans les deux cas, un lien sera fait vers l'action 48 « Réfléchir à l'application des '5R' dans la gestion de l'administration » ainsi que vers d'autres actions de l'Agenda 21 en fonction des spécificités de chacun des participants.

**Enjeux en matière de développement durable**

Meilleure implication du personnel quant à l'évolution du fonctionnement de la Commune (gestion écologique des espaces (action 72), vaisselle réutilisable (action 49), commerce équitable (action 100), etc.) et aux questions liées au développement durable.

**Indications de calendrier**

Action à initier en 2011.

**Acteur(s)**

Pilote(s)	Service du Personnel
Service(s)	Service Environnement
Autre(s)	A définir

**Moyens financiers**

**Evaluation de l'action**

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

**Lien(s) vers action(s)**

48, 49, 72, 100



## Mettre en place les indicateurs nécessaires à l'évaluation

### Contexte

L'Agenda 21 ucclais identifie une trentaine d'indicateurs globaux, c'est-à-dire répondant aux objectifs mis en avant dans le plan d'actions. Le Bilan Carbone formule quant à lui une quarantaine d'indicateurs spécifiques (répondant à chaque action) permettant d'évaluer l'avancée du plan.

Afin de faciliter la récolte de plus de 70 indicateurs, parfois devant être renseignés par des organismes régionaux, chaque série d'indicateurs proposée dans l'Agenda 21 comme dans le Bilan Carbone identifie un Service « responsable » ayant en charge la collecte des données appropriées.

### Développement de l'action

La mise en place des indicateurs nécessaires à l'évaluation implique la constitution d'un réseau de personnes relais capables de remonter les indicateurs référencés vers une coordination en charge de réaliser l'évaluation de l'Agenda 21 (voir action 12):

- confirmer le Service Environnement comme responsable de la coordination des indicateurs ;
- réaliser un tableau synthétique reprenant l'ensemble des indicateurs et services associés. Classer ces indicateurs par service afin de faciliter le travail de récupération de données ;
- rencontrer chaque service afin d'organiser un moyen efficace de récolte et de retour d'information (nécessaire pour entretenir les échanges) ;
- si possible, utiliser un système de mise en réseau du tableau d'indicateurs permettant à chaque service de compléter la même base de donnée (exemple Googledoc ou intranet si existant).

### Enjeux en matière de développement durable

Les indicateurs proposés doivent refléter les avancées obtenues en matière de développement durable, venant illustrer les actions entreprises sur les trois piliers.

### Indications de calendrier

A mettre en place fin 2010.

### Acteur(s)

Pilote(s)	Service Environnement
Service(s)	Services concernés par la collecte d'indicateurs (Environnement, Mobilité, Personnel, Etat Civil, Manifestations Publiques, Action Sociale, Voirie, Enseignement, Urbanisme...)
Autre(s)	

### Moyens financiers

### Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

### Lien(s) vers action(s)

12



## Réaliser des bilans réguliers de l'Agenda 21

### Contexte

Pour s'assurer du résultat durable des politiques mises en œuvre, il est utile que le programme d'Agenda 21 soit régulièrement évalué par le biais d'indicateurs (action 11).

### Développement de l'action

La réalisation de bilan sur l'Agenda 21 peut s'intégrer dans le cadre du rapport annuel de la Commune. Chaque service pourrait ainsi présenter l'état d'avancement des actions issues des plans Agenda 21 ou Bilan Carbone dont il a la charge. Ce bilan est également l'occasion de proposer une suppression, une modification ou encore l'ajout de nouvelles actions (celles-ci devant par la suite être validées par le Collège et le Conseil Communal).

Le Service Environnement sera en charge de proposer une évaluation globale sur l'ensemble de la démarche Agenda 21. Il sera ainsi nécessaire de :

- coordonner la récolte des indicateurs auprès des services (action 11) ;
- tirer des conclusions à partir des données renseignées, notamment en croisant les indicateurs récoltés, mais également en se basant sur l'avis des « Comité de suivi 21 » (action 19) ;
- favoriser la transversalité entre les différents acteurs communaux et extra-communaux notamment en communiquant les résultats du bilan et en facilitant les échanges ;
- identifier des axes d'efforts pour l'année à venir ;
- communiquer dans les médias communaux (actions 2 et 3) certains résultats du bilan.

### Enjeux en matière de développement durable

La réalisation de bilans de l'Agenda 21 doit permettre d'évaluer l'application concrète des enjeux du développement durable.

### Indications de calendrier

Action à initier pour le rapport annuel 2009 et à reconduire annuellement.

### Acteur(s)

Pilote(s)	Service Environnement
Service(s)	Tous
Autre(s)	

### Moyens financiers

### Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

### Lien(s) vers action(s)

2, 3, 11, 19



## Concevoir des outils urbanistiques indicatifs

### Contexte

Les outils urbanistiques permettent d'informer les entrepreneurs, investisseurs ou architectes sur les lignes directrices imposées par les pouvoirs publics. Il est ainsi possible de relever pour Uccle le RRU (Règlement Régional d'Urbanisme), le PRD (Plan Régional de Développement) ou encore les PPAS (Plan Particulier d'Affectation des Sols). Ces documents intègrent plus ou moins des critères de durabilité.

### Développement de l'action

Concevoir des outils urbanistiques indicatifs permet de conseiller les bâtisseurs sur des critères techniques pouvant aller au-delà des critères imposés par la Région. Il serait donc possible de :

- fournir une série de recommandations visant à urbaniser et construire durablement (action 14) ;
- prévoir dans les futurs projets un pourcentage de logements conventionnés (action 38) ;
- renforcer les clauses de conservation et de valorisation de la nature (action 68) ;
- préciser le maillage vert et bleu régional (action 67) ;
- proposer une charte « Qualité Nature » aux demandeurs de permis d'urbanisme et de lotir (action 70) ;
- autres...

L'objectif de cette action est d'avantage de proposer une centralisation de l'ensemble des outils existants que de développer ceux-ci (voir fiches actions citées). Un récapitulatif de ces outils pourrait ainsi être élaboré et distribué aux différents intéressés lors de tout projet.

### Enjeux en matière de développement durable

La conception d'outils urbanistiques indicatifs doit permettre le développement durable du territoire communal et donc la prise en compte de critères autant sociaux, qu'économiques ou environnementaux autant dans l'élaboration des projets que dans leurs aspects finis.

### Indications de calendrier

A initier courant 2010.

### Acteur(s)

Pilote(s)	Service Urbanisme
Service(s)	Service Logement, Service Environnement
Autre(s)	

### Moyens financiers

### Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

### Lien(s) vers action(s)

14, 38, 41, 67, 68, 70



## Elaborer des Recommandations visant à urbaniser et construire durablement

### Contexte

La délivrance de permis d'urbanisme ou de lotir est souvent assortie d'un ensemble de conditions souvent liées au bon état de l'environnement direct du chantier lorsque celui-ci s'achève. Ces conditions, associées aux différents plans de développement (PRD, PPAS) ou règlement (RRU) constituent une première ligne directrice dans le choix des travaux à entreprendre.

Pour ne pas avoir à modifier ces documents ou attendre la création d'un RCU (Règlement Communal d'Urbanisme) ou d'un PCD (Plan Communal de Développement), il est possible de proposer des Recommandations qui ont l'avantage de la souplesse (approbation par le Collège et processus de concertation avec les citoyens).

### Développement de l'action

Les règles de durabilité que se fixera la Commune pour réduire au maximum l'incidence des constructions sur l'environnement, seront coulées dans un document unique de type « Recommandations » :

- ce document reprend un ensemble de prescriptions qui formeront un cadre pour tous les projets urbanistiques et architecturaux, publics et privés ;
- les Recommandations devraient être élaborées à partir d'une plateforme de réflexion regroupant divers services communaux, experts extérieurs, architectes, investisseurs et citoyens ;
- les Recommandations seront diffusées et serviront de clé de lecture pour la délivrance des permis ;
- enfin, les Recommandations seront différenciées qu'il s'agisse d'une construction neuve ou d'un bâti existant. Une attention particulière sera portée au patrimoine.

*Exemples de Recommandations : réaliser une toiture verte pour toute toiture plate  $\geq$  à 12 m<sup>2</sup>, développer la ventilation naturelle ou des méthodes de ventilation mécanique, réserver à l'habitat groupé 40% des surfaces construites d'un lotissement, créer des bassins naturels de stockage des eaux, réaliser les menuiseries en bois FSC local, garantir le décroissement des jardins...*

### Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : favoriser des constructions saines et respectueuses de l'environnement.

Économiques : soutenir les entreprises intégrant des critères de durabilité dans leurs projets.

Sociaux : améliorer la qualité de vie des Ucclois.

### Indications de calendrier

Action à initier courant 2010.

*Commentaire : les Recommandations peuvent être diffusées et appliquées au fur et à mesure de leur élaboration. Elles ne doivent pas être complètes pour être mises en œuvre.*

### Acteur(s)

Pilote(s)	Service Urbanisme
Service(s)	Service Environnement
Autre(s)	ACQU

### Moyens financiers

### Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

### Lien(s) vers action(s)



## Etendre le système actuel de primes communales durables

### Contexte

Actuellement, trois primes communales durables sont octroyées :

- la première concerne l'installation de toiture végétalisée ;
- la seconde l'installation de chauffe-eau solaire ;
- la troisième l'installation de citerne d'eau de pluie.

### Développement de l'action

L'intérêt d'étendre le système actuel de primes communales résulte de l'identification de problèmes d'ordre globaux (pollution de la nappe phréatique, surconsommation d'eau, réchauffement climatique...) trouvant des réponses à l'échelon de l'individu.

Il est ainsi question de créer une nouvelle prime pour l'installation de micro-station d'épuration afin d'encourager l'investissement dans ce type d'installation et ainsi diminuer les rejets d'eaux usées dans la nature (notamment au Sud de la Commune).

A l'exemple du travail mené par le Service Environnement pour l'instauration de cette nouvelle prime, identifier en fonction de la disponibilité de budget, des primes pouvant apporter une réponse à des enjeux globaux (exemple : isolation des toitures, abonnement STIB...).

La proposition de prime peut-être effectuée par n'importe quel service. Le pilote joue ici un rôle d'incitant à l'identification de primes durables en invitant chaque service à formuler des propositions. Celles-ci seront ensuite présentées au Collège puis au Conseil Communal avant d'être entérinées.

### Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : protéger l'environnement.

Économiques : octroyer des primes durables.

Sociaux : encourager l'investissement des ménages.

### Indications de calendrier

Action existante à confirmer.

### Acteur(s)

Pilote(s)	Service Environnement
Service(s)	Tous
Autre(s)	

### Moyens financiers

### Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

### Lien(s) vers action(s)



## Généraliser les clauses sociales, éthiques et environnementales dans les cahiers des charges

### Contexte

Chaque achat réalisé favorise un mode de production qui a des conséquences, positives ou négatives, sur le produit. Nos achats sont donc directement liés à la protection de l'environnement et au respect des Droits de l'Homme. Face à cette responsabilité, il est indispensable d'adapter les cahiers des charges de l'administration pour une plus grande prise en compte des produits respectueux de l'homme et de l'environnement.

### Développement de l'action

La gestion des marchés publics étant réalisée au niveau de chaque service, cette action requière l'implication de tous les responsables « achats » :

- la sensibilisation au commerce équitable des agents peut être réalisée en interne, par le Service Environnement, qui reste disponible pour apporter conseils et explications, tout en élargissant son action d'analyse environnementale des cahiers des charges à une analyse prenant également en compte les aspects éthiques ;
- le Service Economat, actuel responsable des achats quotidiens pour l'administration, doit être le principal moteur dans cette action et encourager, par l'exemple, les achats de produits éthiques et responsables. Ayant un regard sur les achats des différents services, il peut également jouer un rôle de conseil et le cas échéant imposer un changement de produit ;
- les produits équitables et respectueux de l'environnement se développant chaque année, il semble pertinent que les différents services s'intéressent de manière régulière aux produits accessibles sur le marché belge. Il est également essentiel de garantir un contrôle sur la bonne application des cahiers des charges (action 17).

### Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : protection de l'environnement.

Économiques : investir ou acheter des produits durables.

Sociaux : respect des travailleurs.

### Indications de calendrier

Action déjà instaurée dans certains services. A élargir à l'ensemble de l'administration.

### Acteur(s)

Pilote(s)	Service Economat
Service(s)	Responsables « achat » des services, Service Environnement
Autre(s)	

### Moyens financiers

### Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

### Lien(s) vers action(s)

17



## Mener une réflexion sur la manière de contrôler les infractions

### Contexte

Dans beaucoup de communes, la transition vers une plus grande prise en compte de critères sociaux ou environnementaux dans les cahiers des charges, bien que présente sur le papier, est extrêmement difficile à contrôler sur le terrain.

Dans un même ordre d'idées, plusieurs infractions au Règlement Régional d'Urbanisme peuvent être constatées à Uccle, entraînant une imperméabilisation des sols, la pollution des milieux naturels ou autres.

### Développement de l'action

La tenue d'une réflexion en interne, permettant de positionner la Commune quant aux actions qu'elle souhaite entreprendre afin de contrôler ces infractions devrait aboutir à :

- l'identification d'un moyen, le plus approprié possible, permettant de faire appliquer les règles existantes en environnement et urbanisme ;
- un plus grand contrôle des infractions (exemple : jardinet de façade, logements vides...).

La réflexion sera menée par le Service du Contentieux qui :

- dans un premier temps identifiera les Services ayant un rôle à jouer dans cette action (Urbanisme, Logement, Environnement...);
- dans un second temps, organisera une série de réunions permettant d'aboutir à une proposition d'amélioration du contrôle des infractions.

### Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : préservation de l'environnement.

Économiques : sanctionner les infractions, idéalement utiliser l'argent récolté dans des projets durables.

Sociaux : développer des comportements responsables.

### Indications de calendrier

A initier courant 2010.

### Acteur(s)

Pilote(s)	Service du Contentieux
Service(s)	A définir
Autre(s)	

### Moyens financiers

### Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

### Lien(s) vers action(s)

**Objectif C1**

Intégrer la transversalité au sein de l'Administration communale

Indicateur - Pourcentage d'agents sensibilisés à un mode de gestion durable



**Développer les liens entre Services**

**Contexte**

Encore beaucoup de Services agissent de manière cloisonnée. La transversalité des actions n'est apparue que récemment dans les administrations et la Commune d'Uccle ne fait pas exception. Plusieurs actions de l'Agenda 21 ucclois visent à promouvoir cette transversalité, considérée comme indispensable dans l'élaboration d'une politique de développement durable.

**Développement de l'action**

Susciter des réflexes d'échanges entre services, notamment par le biais :

- de la coordination logement (action 35) ;
- du comité d'accompagnement du Plan Communal de Mobilité (PCM) (action 60) ;
- de la coordination verte (action 71) ;
- de la coordination bleue (action 71) ;
- de l'échange d'expériences entre administrations de deux entités jumelles (action 96) ;
- etc.

D'autres activités plus informelles doivent également permettre la création de ce lien. La Commune organise déjà un évènement annuel lors la journée Dring-Dring où l'ensemble de ses employés peut se retrouver (à confirmer). Ce type d'évènement est à pérenniser afin d'assurer la cohésion des employés et l'ouverture vers les différents services.

Proposer également d'ajouter, au bottin téléphonique qui circule dans l'administration, une description succincte des services renseignés afin de faciliter la compréhension des actions de chacun.

**Enjeux en matière de développement durable**

Le développement de la transversalité au sein d'une administration est en soit un enjeu lié au développement durable.

**Indications de calendrier**

A initier dès 2010.

**Acteur(s)**

Pilote(s)	Service du Personnel + tous les services
Service(s)	
Autre(s)	
Echevinat	Tous

**Moyens financiers**

**Evaluation de l'action**

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre de ★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

**Lien(s) vers action(s)**

35, 60, 71, 96

**Objectif C2**

Mettre en place une transversalité Commune / citoyens et Commune / Région / pouvoir fédéral

Indicateur - Nombre de « Comité de suivi 21 » constitués et fréquence de chacun



**Mettre en place des « Comités de suivi 21 » Commune/citoyens**

**Contexte**

La conception et la mise en œuvre d'un plan d'actions comme l'Agenda 21 ne représente que les premières étapes d'un processus d'amélioration continue visant le développement durable du territoire uclois. Il est important de régulièrement remettre en question les actions identifiées afin de les améliorer, juger de leur pertinence ou encore en proposer de nouvelles dans un contexte en perpétuel évolution.

Le travail fourni par les Comités 21 lors de l'élaboration du Plan d'actions de l'Agenda 21 uclois doit pouvoir se prolonger afin d'assurer ce rôle de suivi et d'évaluation sur la suite du programme.

**Développement de l'action**

Mettre en place, dans les mois suivant l'approbation de l'Agenda 21 et du Bilan Carbone, des Comités de suivi 21 en charge d'accompagner les groupes d'actions se rapportant à une même thématique. Ces Comités incluront des habitants ainsi que des membres de l'administration et éventuellement des acteurs/experts extérieur.

- Mettre en évidence les Comités de suivi 21 qui seront constitués et identifier pour chacun d'eux un responsable au sein de l'administration (rôle du Service Environnement).
- Lancer un appel à participation auprès de la population ucloise en veillant à diversifier le profil des participants.
- Définir, lors de la première séance, une fréquence de rencontre ainsi qu'un mode de fonctionnement.

Les Comités auront pour rôle de suivre la mise en œuvre du plan d'actions. Il s'agit de constituer des groupes de personnes capables de faire vivre cet Agenda et donc disposant d'un maximum d'informations concernant l'évolution des actions et indicateurs.

**Enjeux en matière de développement durable**

La constitution de ces Comités de suivi 21 à pour objectif d'estimer la pertinence des actions entreprises et donc la prise en compte des enjeux du développement durable dans chaque cas.

**Indications de calendrier**

A initier premier trimestre 2010.

**Acteur(s)**

Pilote(s)	Service Environnement (initiateur) + autres
Service(s)	Tous ceux concernés par l'Agenda 21
Autre(s)	Ensemble des usagers uclois (habitants, commerçants, associations...)

**Moyens financiers**

**Evaluation de l'action**

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

**Lien(s) vers action(s)**

Toutes

**Objectif C2**

Mettre en place une transversalité Commune / citoyens et Commune / Région / pouvoir fédéral

Indicateur - Nombre de « Comité de suivi 21 » constitués et fréquence de chacun



**Susciter le regroupement des desideratas des 19 Communes dans les matières durables pour les soumettre à la Région et/ou au pouvoir fédéral**

**Contexte**

Les Agendas 21 locaux agissent le plus souvent sur le mode de fonctionnement des administrations communales. Des propositions d'actions similaires peuvent ainsi se retrouver dans les Plans d'actions élaborés par plusieurs communes.

Ces actions pourraient faire l'objet d'une demande d'intervention régionale ou fédérale afin de soutenir les communes.

**Développement de l'action**

Le meilleur moyen de susciter le regroupement des desideratas des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale est de s'adresser à une instance en contact avec chaque commune ainsi qu'avec les administrations régionales. L'AVCB pourrait ainsi jouer ce rôle de catalyseur des desideratas et introduire les demandes pertinentes des communes auprès de la Région et du Fédéral.

La coordinatrice Agenda 21 de la Commune d'Uccle ayant déjà un contact privilégié avec l'AVCB pourrait faire le lien entre l'administration et l'instance régionale.

D'autres moyens peuvent également être l'occasion de ce type d'échanges comme par exemple la conférence des Bourgmestres de la Région de Bruxelles-Capitale.

**Enjeux en matière de développement durable**

Le regroupement des desideratas des 19 communes est une question de bonne gouvernance au niveau de la Région et s'inscrit dans le sens d'un développement durable.

**Indications de calendrier**

A initier dès le premier trimestre 2010

**Acteur(s)**

Pilote(s)	Coordinatrice Agenda 21
Service(s)	
Autre(s)	AVCB

**Moyens financiers**

**Evaluation de l'action**

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

**Lien(s) vers action(s)**

**Objectif D1**

Favoriser la participation citoyenne active à la vie de la cité

Indicateurs - Nombre d'actions citoyennes durables (...) /  
 Nombre d'entreprises labélisées (...) / Nombre d'écoles participant à un projet de développement durable (...)



**Mener un travail proactif d'accroissement de la participation citoyenne**

**Contexte**

La commune est l'autorité publique de proximité par excellence et le premier lieu d'émergence des diverses démarches participatives. Encore limitée, la participation des citoyens au débat politique comme aux actions collectives s'accroît d'année en année et doit pouvoir trouver un lieu d'expression au niveau communal.

**Développement de l'action**

Un travail proactif d'accroissement de la participation citoyenne mené par la Commune devrait apporter à la fois un soutien logistique et financier aux actions de quartier, rue ou autre intégrant des principes de convivialité et de durabilité ainsi que la mise en synergie des habitants motivés par l'un ou l'autre projet. Pour y parvenir, il est important de :

- pouvoir identifier, au sein de l'administration communale, un service pouvant coordonner l'ensemble des projets citoyens qui s'inscrivent dans la durée;
- constituer une liste des projets ou opportunités de subsides régionaux ou fédéraux existants et pouvant répondre aux attentes des habitants (Quartier Durable, Quartier Vert, Fondation Roi Baudouin...);
- pouvoir soutenir les actions citoyennes de manière adaptée (apport de petites aides financières (action 22), communication, apport d'expertise, animation...);
- susciter la participation, notamment en organisant des débats publics sur des thèmes d'actualités (action 46), sur un projet urbanistique, architectural, sur un appel d'offre... ;
- intégrer systématiquement des représentants citoyens dans les diverses plateformes de réflexion, tables rondes, Comités (action 19), etc.

**Enjeux en matière de développement durable**

Environnementaux : soutenir des projets de développement / préservation de la nature.

Économiques : développer des réseaux d'économie locale et/ou alternative.

Sociaux : développer la convivialité et la solidarité.

**Indications de calendrier**

2010.

**Acteur(s)**

Pilote(s)	Service Environnement
Service(s)	Prévention Animation Socioculturelle asbl (PAS)
Autre(s)	

**Moyens financiers**

**Evaluation de l'action**

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

**Lien(s) vers action(s)**

19, 22, 46

**Objectif D1**

Favoriser la participation citoyenne active à la vie de la cité

Indicateurs - Nombre d'actions citoyennes durables (...) / Nombre d'entreprises labélisées (...) / Nombre d'écoles participant à un projet de développement durable (...)



**Apporter une aide aux actions citoyennes durables**

**Contexte**

La transition vers une gestion durable de la commune ne peut être entièrement résolue par le système administratif. En apportant un soutien financier ou logistique à des actions citoyennes durables, la Commune d'Uccle favorise la responsabilisation de ses habitants.

**Développement de l'action**

L'aide apportée aux citoyens devra être enregistrée par l'administration dans son budget annuel. Il sera donc nécessaire d'identifier un budget pouvant répondre à cette action. Cette discussion devra se tenir lors du prochain vote du budget communal.

Le soutien de la Commune se fera sur base d'un dossier de demande de financement (à créer) permettant d'expliquer le caractère durable et collectif du projet. En fonction de l'acceptation de la demande de financement, la Commune pourrait :

- apporter une aide logistique (prêt d'une salle, impression d'affiches, relais dans les médias communaux...);
- fournir une expertise technique (rôle du Guichet énergie - action 50. Voir également action 44 «Conseiller les citoyens dans leur changement de mode de vie »);
- débloquer un montant (maxima à définir) de manière ponctuelle permettant l'investissement dans des petits articles d'intérêt collectif (compostière de quartier, panneau d'information, box à vélo...).

De manière générale, il sera utile de centraliser les projets existants (exemple : SEL essentiel) et diffuser régulièrement la liste de ceux-ci afin de favoriser les synergies.

**Enjeux en matière de développement durable**

Cette action vise principalement la responsabilisation des citoyens face aux enjeux du développement durable par le soutien à des actions répondant à ce même développement durable.

**Indications de calendrier**

A initier lors du prochain vote du budget communal.

**Acteur(s)**

Pilote(s)	Service Environnement
Service(s)	
Autre(s)	

**Moyens financiers**

**Evaluation de l'action**

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre de ★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

**Lien(s) vers action(s)**

44, 50

**Objectif D1**

Favoriser la participation citoyenne active à la vie de la cité

Indicateurs - Nombre d'actions citoyennes durables (...) /  
 Nombre d'entreprises labélisées (...) / Nombre d'écoles participant à un projet de développement durable (...)



**Réunir les entreprises autour du thème du « management durable »**

**Contexte**

Acteurs essentiels de la vie ucquoise, les entreprises ont un rôle à jouer dans l'émergence d'une société plus responsable en prenant part à la vie de la Commune et en intégrant à leur mode de fonctionnement les enjeux du développement durable et de l'Agenda 21.

**Développement de l'action**

Pour parvenir à réunir les entreprises ucquoises autour du thème du « management durable », il sera nécessaire de mener une action d'information préalable ciblée pour chaque type d'entreprise. Il ne s'agit donc pas seulement d'organiser une journée de sensibilisation et de débat, devant plutôt intervenir en fin de processus, mais bien d'aller à la rencontre des entrepreneurs et de leur présenter comment un partenariat Entreprise/Commune pourrait être bénéfique à tous. Cette première rencontre devrait permettre d'identifier les attentes des deux parties.

Suite à cette approche, il sera possible de réunir les entreprises ucquoises qui le souhaitent afin d'identifier, avec elles, des objectifs de développement pouvant être, par exemple, l'obtention d'un label, l'investissement dans une source de production d'énergie renouvelable, la mise en œuvre d'un Plan de déplacement d'entreprise, pourquoi pas l'élaboration d'un Agenda 21 d'Entreprise, etc. et, parmi les objectifs retenus, convenir de l'apport que la Commune pourrait fournir.

**Enjeux en matière de développement durable**

Environnementaux : réduire les émissions de CO<sub>2</sub> des entreprises ucquoises et préserver l'environnement.

Economiques : ancrer durablement les entreprises ucquoises sur le territoire communal. Susciter par l'exemple de nouvelles implantations.

Sociaux : éveiller les entrepreneurs sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

**Indications de calendrier**

A initier courant 2010 afin de pouvoir organiser une rencontre Entreprises/Commune en 2011.

**Acteur(s)**

Pilote(s)	Service Economie
Service(s)	Service Environnement
Autre(s)	Entreprises, Association des commerçants et artisans

**Moyens financiers**

**Evaluation de l'action**

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre de ★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

**Lien(s) vers action(s)**

**Objectif D1**

Favoriser la participation citoyenne active à la vie de la cité

Indicateurs - Nombre d'actions citoyennes durables (...) / Nombre d'entreprises labélisées (...) / Nombre d'écoles participant à un projet de développement durable (...)



**Organiser une table ronde des écoles autour du développement durable**

**Contexte**

La commune d'Uccle bénéficie d'un réseau d'écoles extrêmement dense (70 établissements scolaires recensés) attirant, notamment par la présence d'écoles comme l'école européenne, le lycée français, l'école Decroly et d'autres, des élèves venant de toute la Région Bruxelloise et de plus loin.

En agissant avec les écoles situées sur le territoire communal, c'est un pan important de la population qu'il est possible de sensibiliser et d'impliquer dans une démarche de développement durable.

**Développement de l'action**

Afin d'organiser une table ronde autour du développement durable rassemblant les directeurs d'école de tous les réseaux (communal, communauté française, libre confessionnel et non confessionnel, écoles privées, école européenne...), il sera important entre autres :

- d'identifier un porteur de projet, au sein du Service Education, pouvant instaurer une relation avec l'ensemble des directeurs et experts extérieurs ;
- de rencontrer, en préambule à toute initiative, une/des association(s) spécialisée(s) dans les programmes de développement durable adaptés au milieu scolaire. Permettant d'adopter des objectifs réalistes et attrayant pour les directeurs d'écoles et de préparer le déroulement de la table ronde ;
- de déterminer une date/période un peu plus calme pour les directeurs en fonction des agendas scolaires ;
- de lancer des invitations avec le soutien de l'Echevin de l'Education et du Bourgmestre, reprenant un ordre du jour détaillé, accompagné de quelques documents appropriés. Inviter des acteurs spécialisés à cette table ronde, parler des outils existants (défi énergie dans les écoles...), présenter des exemples concrets d'écoles ayant intégré une démarche de durabilité... ;
- de fournir un suivi de cette réunion en relançant les directeurs, en favorisant les synergies entre écoles...

**Enjeux en matière de développement durable**

Environnementaux : sensibiliser les élèves aux dangers des pollutions en tous genres et agir en conséquence dans les locaux scolaires.

Économiques : réduire les factures énergétiques des bâtiments scolaires (voir également projet PLAGE).

Sociaux : sensibiliser et éduquer à la responsabilité individuelle.

**Indications de calendrier**

A initier durant l'année scolaire 2010-2011.

**Acteur(s)**

Pilote(s)	Service Education
Service(s)	Service Environnement
Autre(s)	

**Moyens financiers**

**Evaluation de l'action**

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

**Lien(s) vers action(s)**

51, 89, 101